

Enseignement, gestion des équipements et animation des politiques sportives

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans la pratique sportive en France. Elles interviennent dans l'animation et l'organisation d'activités physiques et sportives en milieu scolaire (écoles primaires) et extra scolaire, la gestion et l'entretien de nombreux équipements sportifs (piscine, stade, gymnase, patinoire, base nautique, centre équestre, etc.). Elles agissent par leur soutien aux clubs et aux associations, par le développement du sport dans les quartiers, par l'organisation et le financement de manifestations sportives et le soutien au sport de haut niveau.

Les métiers territoriaux du secteur sportif peuvent être regroupés au sein de trois grands domaines d'activité :

- La conduite et l'animation des politiques sportives
- L'enseignement du sport
- La gestion des équipements

Ces métiers évoluent en fonction des diplômes et de l'expérience vers des postes d'encadrement, de responsable de structures d'accueil ou de chargé de projet d'activités socio-éducatives.

Quels métiers ?

CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Directeur d'un service des sports ➤ Directeur d'une base nautique ➤ Responsable de l'animation sportive ➤ Chargé de mission de la politique sportive ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Educateur sportif ➤ Coordonnateur des équipements ➤ Maître-nageur sauveteur ➤ Responsable de l'animation sportive extrascolaire auprès des clubs et associations, dans les quartiers... ➤ animateur sportif ➤ ... 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régisseur de piscine ➤ Gardien de l'équipement ➤ Agent de maintenance dans une salle de sport ➤ Chargé d'accueil dans un équipement sportif ➤ Maître nageur sauveteur ➤ ...

Où travailler ?

LES COMMUNES : écoles primaires

LES INTERCOMMUNALITES : centres de loisirs, piscines, salles de sport, etc.

LES DEPARTEMENTS : collèges, équipements sportifs

LA REGION : lycées, équipements sportifs



Quelles perspectives ?

Les activités proposées répondent aux demandes en fonction des besoins. Les acteurs du sport doivent donc adapter les programmes et renouveler leur formation en fonction des tendances.

En période de vacances, les centres de loisirs, les centres de vacances, les piscines, etc. nécessitent des recrutements temporaires pour répondre à l'accroissement saisonnier des activités.

Comment accéder à ces emplois ?

▶ PAR VOIE DE CONCOURS

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
- Conseiller des activités physiques et sportives	- Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe - Educateur des activités physiques et sportives	- Opérateur des activités physiques et sportives qualifié

- ▶ **PAR RECRUTEMENT DIRECT** pour les personnes reconnues handicapées.
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PUBLIC** : recrutement de personnels non titulaires pour des missions temporaires, pour des chargés de mission...
- ▶ **EN CONTRAT DE DROIT PRIVE** : Apprentissage, CAE/CUI, Emploi d'avenir...

Pour plus d'informations, pour consulter les offres d'emplois ou déposer une candidature.

- ▶ www.emploi-territorial.fr
- ▶ www.cnfpt.fr (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)
- ▶ www.fncdg.fr

VOTRE CONTACT DANS LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE

Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Vienne

Téléport 2 – Avenue René Cassin – CS 20205
86962 FUTUROSCOPE cedex

Tél. 05 49 49 12 12

Mail : emploi-concours@cdg86.fr

Site Internet : www.cdg86.fr

